

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES,
ELECTORALES ET DU CONTROLE INTERNE

Affaire suivie par : Giovanni ATCHAMA

Tél. : 0262 34 80 03 poste 635

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de Saint-Leu, soussigné, certifie que, dans le cadre de l’approbation du **Règlement Local de la Publicité (RLP)** de la Commune de Saint-Leu, la délibération n° 03/21082025 du Conseil municipal en date du 21 août 2025 a été affichée en mairie le 1er septembre 2025, et ce, pour une durée d’un an. Le dossier complet relatif au RLP est disponible pour consultation au bureau électoral, en version papier, et en ligne sur le site internet de la Ville.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Saint-Leu, le 03 SEP. 2025

Le Maire,



Bruno DOMEN